

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-09-073

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 6
Nombre de pouvoir(s) : 5

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois, à 20h20, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 7 septembre 2023

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Henri CELLIER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Christiane CLUZEL, René MEASSON, Claude TOUILLOUX, Corinne VERDIER, Frédéric PER,

Membre(s) absent(s) :

Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Christiane CLUZEL à Odile PHILIPPON, René MEASSON à Stéphane VILLARD, Claude TOUILLOUX à Serge TRIOULEYRE, Corinne VERDIER à Marie-Pierre SEON, Frédéric PER à Marc COMBETTE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL – ROUTE DE BOISSET – DOSSIER RIVAL

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20230914-2023-09-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023

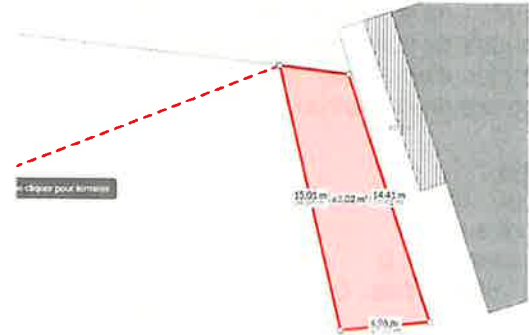
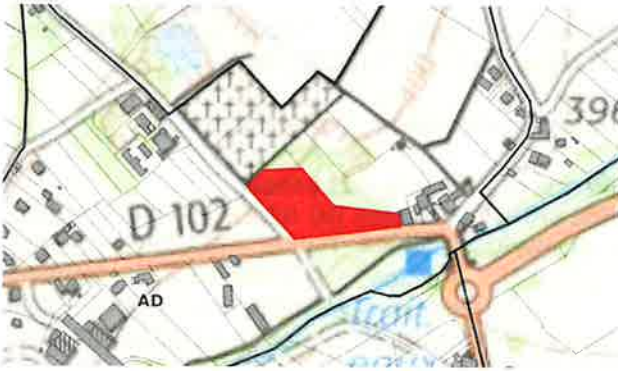
Publication : 23/09/2023

La municipalité a été sollicitée par Mme RIVAL pour l'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée AD 38 située à côté de sa propriété, 22 route de Boisset.

Elle souhaiterait en acquérir une bande de 5 m le long de sa propriété afin d'avoir un petit espace vert privatif soit environ 62 m², surface à déterminer exactement par le géomètre.

Il a été fixé les conditions suivantes :

- Le prix est fixé à 10 € / m² pour une superficie exacte à déterminer par le géomètre (environ 62 m²) à prendre dans la parcelle AD 38.
- Les frais de géomètre et les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide :

- d'approuver la cession à Mme RIVAL d'une partie de la parcelle cadastrée AD 38 aux conditions citées précédemment
- d'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires et accomplir toutes les démarches ou formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 21 SEPTEMBRE 2023

Le Maire,
Eric LARDON



Le Secrétaire de séance
Patrice BRAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Braud'.